



[Le cheval territorial]

Mise en réseau d'expériences

Questembert, La Chapelle Gaceline, 3 février 2012

Nous tenons à remercier Jacqueline Le Leap, conseillère communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Questembert, Paul Paboeuf, maire de la commune de Questembert et Président de la Communauté de Communes du Pays de Questembert, François Hervieux, maire de Malansac et Vice-président aux déchets de la Communauté de Communes du Pays de Questembert. Merci également à Patrick Lelièvre, maire de la commune de La Chapelle Gaceline et Président de la Communauté de Communes du Pays de La Gacilly.

Remerciements enfin à Hélène Morel, de l'association Mille Sabot et l'association Faire à Cheval.

Programme

- 9h15** **Rendez-vous en mairie de Questembert - Accueil café**
- 9h30** **Tour de table**
- 9h40** **Retours d'expériences**
- **Questembert (56)** : présentation, description, financement, questions
 - **La Chapelle Gaceline (56)** : présentation, description, financement, retombées pour la commune, échanges
- 11h30** **Collecte des emballages légers recyclables dans le centre-ville de Questembert**
- Poursuite des échanges autour de la calèche
- 12h00** **Départ en voitures pour la Chapelle Gaceline (34 km – 40 minutes) – rdv à la mairie (côté droit)**
- 12h45** **Echanges autour de la calèche, à 13h, les enfants sortent de la cantine et repartent pour l'école**

Communes présentes

Questembert, La Chapelle Gaceline, Malansac, Hennebont, La Vraie-Croix, Elven, Plouaret, Kergrist, Saint-Brieuc de Mauron, Arradon

Plan

Propos introductifs

1. Tableau récapitulatif des deux expériences présentées
2. Echanges et paroles d'élus concernant ces expériences
3. Fiches techniques
 - a. Communauté de Communes du Pays de Questembert : collectes de déchets
 - b. Commune de La Chapelle Gaceline : transport d'enfants
4. Pour aller plus loin et revue de presse de la journée



Introduction

Les élus présents lors de la rencontre s'accordent pour dire que contrairement à ce qu'on peut imaginer quand on pense aux chevaux en ville, il ne s'agit pas de se tourner vers le passé mais bien de faire preuve d'une grande modernité. La raréfaction des énergies fossiles nous poussent à imaginer maintenant de quoi sera fait l'avenir. De plus les façons de faire et le matériel utilisé aujourd'hui ne sont plus vraiment comparables à ce qui se faisait autrefois.

Les deux expériences présentées lors de la rencontre sont réellement novatrices et uniques en Bretagne. Elles sont très différentes l'une de l'autre, vous retrouverez ci-dessous leurs principales caractéristiques et, à la fin de ce document, les fiches détaillées de ces projets. Les propos des élus sont rapportés de manière synthétique et sélective.

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Questembert	Commune de La Chapelle Gaceline
Objet	Collecte des déchets légers recyclables (« sacs jaunes »)	Transport d'enfants entre la cantine et l'école
Fréquence	Toutes les 2 semaines	Tous les jours d'école
Date de mise en œuvre	2011	2009
Modalités	Calèche-benne acheté par la collectivité Collecte effectuée par un prestataire pour la partie « cheval », accompagné d'un ripper des services techniques pour la collecte proprement dite	Calèche et cheval achetés par la commune . Formation de deux agents pour mener la calèche. Participation d'autres agents de la commune

Les élus de Questembert et de la Communauté de Communes

Les élus et les services n'étaient pas convaincus au départ, il a fallu démontrer, prouver, que le projet correspondait à un projet de territoire écologique mais également économique, c'est-à-dire que tout en étant un réel engagement dans une direction, ce choix ne devait pas coûter plus cher que le statut quo à la collectivité. Cela s'est passé dans un contexte où la collectivité avait fait le choix de la redevance incitative.

L'idée initiale date de 2009, de la rencontre entre Jacqueline Le Leap, conseillère communautaire et le meneur qui avait déjà fait de la collecte de déchet pour une collectivité de région parisienne (Rambouillet). Epaulés par l'association Mille Sabots, et face au scepticisme, voire aux sourires soulevés par l'idée, ils ont entrepris de convaincre élus, services et habitants du bien fondé du projet : écologique, économique, en termes de sécurité et de cadre de vie. Pour arriver à cet objectif, la « stratégie concrète » a été choisie : des démonstrations d'attelage simple en centre-ville puis l'expérimentation de nettoyage de fin de marché – malgré les fortes réticences du service technique. Et enfin, du transport de personnes lors du festival des arts de la rue (le «Festives Halles») entre le centre-ville et le parking a été testé. Cette période d'expérimentation a permis de toucher aussi bien les élus, que les habitants, les personnes de passages, et les services techniques. Elle a aussi laissé le temps de monter un dossier complet pour pouvoir déposer des demandes de subvention. Les élus soulignent que cette période de démonstration, cruciale pour le projet, n'a été possible que parce qu'un interlocuteur qualifié (le meneur) était présent localement et motivé et qu'une élue portait fortement le projet en interne.

En interne, les promoteurs du projet ont insisté pour s'appuyer sur des arguments précis et chiffrés : mesure de volume de bruit (avec le camion/avec le cheval), calcul de consommations de carburants et d'équivalents CO2, utilisation d'une étude de la SITA réalisée près de Troyes montrant que la collecte à cheval permettait une augmentation de 15% des emballages recyclables collectés (par rapport à la collecte par camion). Des arguments non chiffrés et chiffrables ont été avancés et commencent aussi à se vérifier : contacts et échanges possibles avec le ripper et le meneur (moins de bruit), animation du centre-ville, pratique différente de l'espace public, forme de « mieux vivre », etc.

Finalement, les analyses économiques faites en amont étaient satisfaisante et le choix de l'expérimentation du projet sur un an (novembre 2011-novembre 2012) n'entraînait aucun risque financier. Leader a joué son rôle en soutenant ce projet, la condition étant que l'expérience doive servir de modélisation pour un éventuel transfert vers d'autres collectivités. D'autres financeurs ont suivi le projet et permis sa mise en route : l'ADEME et le Fonds Eperon (fonds octroyés par la Fédération Nationale des Courses).

Aujourd'hui, la commune de Questembert a mis en place une commission « cheval en ville » chargée entre autre de réfléchir aux usages du cheval territorial et de lancer des projets.





Maire de La Chapelle Gaceline

Pour Patrick Lelièvre, maire de La Chapelle Gaceline, l'expérience, après deux ans de fonctionnement est jugée très positive.

L'idée est partie d'un travail sur l'identité de la commune qui permettrait de se différencier des autres communes. Le cheval territorial est apparu correspondre à l'image que les élus voulaient donner de leur commune. Il répondait de plus à des problématiques locales : problème de transport entre l'école et la cantine bien sûr, et souhait de faire se rencontrer les différentes générations de la commune. Les élus sont donc allés à Saint Pierre sur Dives (Normandie) pour voir concrètement comment

fonctionnait le cheval territorial (utilisé également pour du transport d'enfants dans cette commune). Puis ils sont « passés à l'action ». Pour le maire, il faut oser se lancer dans ce projet dont il faut dédramatiser, démystifier la complexité de mise en œuvre.

Il ne faut pas également surestimer le travail que demande un cheval. Bien sûr on est « sur du vivant », mais les chevaux sont rustiques, et lorsqu'un cheval est dans le cœur d'un centre-bourg, tout le monde s'en occupe, passe le voir.

Concernant le transport d'enfants, les assurances n'ont pas posé de problème. Les obligations et responsabilités de chacun ont été rassemblées dans une charte.

Aujourd'hui, le cheval territorial est bien plus qu'un moyen de transport à la Chapelle Gaceline, c'est un événement de grande ampleur : l'équicité, de nouveaux artisans qui s'installent sur la commune : un dresseur – Patrick Massé, une sellerie d'art et à priori d'autres artisans du cheval à venir.

Quand on se lance dans l'aventure du cheval territorial, pour que cela marche, il faut selon le maire, que le cheval soit partout, utilisé à différentes tâches, dans le centre-bourg. Prochainement à la Chapelle Gaceline, le cheval va être utilisé pour de l'arrosage, du désherbage, nettoyage, cependant, il ne faut pas non plus considérer le cheval comme un tracteur, mais comme un autre agent différent au service de la commune.

Le mot de la fin « Osez ! »

Aller plus loin – revue de presse

Une benne de collecte de déchets ultra-légère :

<http://hippotese.free.fr/blog/index.php/post/2011/11/18/VEOLIA-PROPRETE-experimente-une-remorque-hippomobile-de-collecte-de-dechets-en-aluminium-et-materiaux-composites>

Articles parus suite à la rencontre :

QUESTEMBERT

Déchets. Le cheval à l'essai en centre-ville

L'initiative avait été accueillie avec les sourires d'usage. La collecte hippomobile des ordures ménagères (sacs jaunes) sur la commune de Questembert et le transport des enfants en calèche à la cantine à la Chapelle-Gaceline, ont séduit plus d'une commune. Vendredi matin, à la mairie, des élus représentants neuf communes ont pris part à la réunion-rencontre proposée par l'association Bruded. L'association promeut un recours au cheval utilitaire. Une occasion de donner une image et une identité forte à la commune.

« À vous tous, je voulais juste vous dire "Osez" » a lancé Pierrick Lelièvre, maire de la Chapelle-Gaceline. Dans sa commune, où les élus se sont rendus l'après-midi, une calèche transporte les enfants à La Chapelle-Gaceline pour aller à la cantine. « Une vingtaine d'enfants empruntent la calèche chaque jour. Les enfants mettent dix minutes pour aller de l'école à la salle communale, située à deux kilomètres, où sont servis les repas », précise le maire, Pierrick Lelièvre.

De son côté, Questembert a démarré une collecte des emballages recyclables légers à cheval en centre-ville et aux alentours.



Vendredi matin, à la mairie de Questembert, des élus de neuf communes ont pris part à la réunion-rencontre proposée par l'association Bruded, orientée vers le développement d'une dynamique territoriale autour du cheval.

L'idée de cette collecte a été lancée en 2009.

« Le passage du camion poubelle dans le centre ville était difficile dans les ruelles étroites et la consommation de carburant était importante pour ce secteur », explique Jacqueline Le Leap, élue municipale qui a initié la réflexion et a rapidement été soutenue par un professionnel du cheval utilitaire et l'association Mille sabots.

Pour convaincre les élus, mais

aussi les services techniques, une première démonstration de déambulation de cheval attelé en centre-ville a eu lieu en 2010, suivie d'une démonstration de ramassage.

Expérimentation d'un an

Le Conseil communautaire a voté le 6 juin 2011, l'expérimentation d'un projet de ramassage hippomobile des déchets légers dans les zones d'habitat denses

sur le territoire de Questembert. Pour le suivi de ce projet, une commission municipale « Cheval en ville » s'est créée. Elle constitue, avec la commission déchets de la communauté de communes, des organes consultatifs.

Une période d'expérimentation d'un an a été votée en conseil communautaire. La période a démarré en novembre pour un an, avec un ramassage tous les 15 jours.

Télégramme – 4 février 2012

Les sabots rythment le ballet des sacs jaunes

Dans le centre-ville de Questembert, le ramassage des emballages recyclables légers s'effectue depuis novembre à l'aide d'une voiture hippomobile.

« Tenez, voilà l'attelage qui passe ! » Un martèlement de sabots sympathique fait dresser l'oreille aux élus des localités bretonnes (dont Hennebont), venus échanger sur le cheval utilitaire. La réunion, à l'initiative de Bruded, se tient à Questembert, à deux pas du centre-ville où sont ramassés les emballages recyclables légers à l'aide d'une voiture hippomobile.

L'opération de la communauté de communes, menée sur un an à titre expérimental, coûtera au total 19 000 €. (1) Un prestataire de service a été engagé. La collectivité a acheté une voiture polyvalente « pouvant servir aussi au transport de personnes dans l'éventualité où l'on s'orienterait vers d'autres usages, comme le transport d'enfants en complément du Pédibus ».

Un meneur expérimenté

Pas question pour l'élue à l'origine du projet de minorer les obstacles à franchir. « Il faut un meneur expérimenté si l'on ne veut pas aller au casse-pipe, rappelle Jacqueline Le Léap. Et être à l'écoute des rieurs. Au début, aucun ne voulait participer au début. Le camion, ça fait pro ! Les points de vue ont changé très vite en constatant l'efficacité de la collecte et l'accueil de la population. »

Mais des problèmes de maintenance demeurent. Des réponses sont à trouver dans l'adaptation des matériels. Pour Charles-Édouard Fichet, co-président de Bruded : « L'usage du cheval en ville ouvre tout un champ aux innovations technologiques. »

La hausse du coût du pétrole conforte les Questembertois dans



Enfant ou élu, spontanément leurs mains se tendent vers l'animal. Cette approche, autrement chaleureuse que celle offerte par un camion benne, explique aussi l'accueil favorable du public.

leur choix. Le camion-benne consomme autour de 140 l de gasoil/100 km. « En matière de convivialité, pour avoir fait la tournée en camion et avec l'attelage, il n'y a pas photo, insiste Jacqueline le Léap. Ce côté mieux vivre est important, même s'il ne se chiffre pas ! »

Un label pour les communes

Le maire de La Chapelle-Gaceline, Pierrick Lelièvre, ne dit pas autre

chose quand il décrit le plaisir qu'ont les écoliers de sa commune à se rendre à la cantine en calèche. « La contrainte pour la commune d'avoir à entretenir un cheval ? Il faut dramatiser. Des élus vont même le voir dans sa pâture le week-end. »

Avec le réseau Faire à Cheval, l'élue de cette petite commune rurale de 800 habitants mise sur l'instauration par la région d'un label « faire à cheval » pour les communes qui choisiraient

de mettre en place un cheval utilitaire. « Un label qui s'inscrit dans la démarche Produit de Bretagne ».

Jean-Charles MICHEL.

(1) Subventions de l'Europe (Leader : 50 % du fonctionnement), l'Ademe (30 % du fonctionnement) et le fonds Éperon (50 % de l'investissement).